



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 3 JUILLET 2015

N°47-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b>
Présents	17	Assurance Dommages-Ouvrage « Extension réhabilitation de l'école publique Les Marronniers »
Votants	17	

◇ Convocation du 26 juin 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : M Eric MADEC-PREVOST

Procurations :

✍ Dominique GUICHARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la consultation menée pour l'assurance Dommages-Ouvrage liée aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique et expose les différentes garanties de cette assurance.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de GROUPAMA pour les garanties suivantes :

- Garantie de base : Taux HT applicable sur le coût total de la construction TTC est de 0,73 %. La cotisation s'élève à 8 812,09 € HT
- Garantie complémentaire de bon fonctionnement des éléments d'équipement et des dommages immatériels : Taux HT applicable sur le coût total de la construction TTC est de 0,04 %. La cotisation s'élève 482,86 € HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait conforme, le 6 juillet 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 3 JUILLET 2015

N°48-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b> <b>Budget Commune</b> <b>Réalisation d'un emprunt</b> <b>Crédit Mutuel - Taux Fixe</b>
Présents	17	
Votants	17	

◇ Convocation du 26 juin 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : M Eric MADEC-PREVOST

Procurations :

✍ Dominique GUICHARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes consultations menées auprès des établissements financiers pour la réalisation d'un emprunt pour financer les dépenses d'investissement 2015 du budget communal et notamment les travaux d'extension-réhabilitation de l'école publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le financement des dépenses d'investissement et sur les propositions présentées, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à réaliser auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest - 46, rue du Port Boyer à NANTES - un emprunt d'un montant de 402 000 €, dont le remboursement s'effectuera en 20 années au moyen de 80 versements trimestriels.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes :

Taux d'intérêt : 1,75 %. Ce taux est fixe.

Intérêts pré-fixés, base de 365 jours

Remboursement anticipé : indemnités actuarielles

Débloqué des fonds : Dans les 5 mois suivant la signature du contrat

Date d'échéance : Au terme de la périodicité qui suit la dernière réalisation de prêt

Commission et frais de dossier : 402 €

.../...

La Commune de LA GRIGONNAIS s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Signature de la personne accréditée à signer l'acte : Mme Monique JAMIN

Pour extrait conforme, le 7 juillet 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 3 JUILLET 2015

N°49-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b> Demande de subvention auprès du District de Football de Loire-Atlantique Création d'un Club-House
Présents	17	
Votants	17	

◇ Convocation du 26 juin 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : M Eric MADEC-PREVOST

Procurations :

✍ Dominique GUICHARD a été désignée secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE présente au Conseil Municipal un projet d'extension des vestiaires du terrain de football homologué pour créer une salle « Club-House » pour l'accueil dans de bonnes conditions des joueurs, arbitres, dirigeants et supporters de l'US Puceul Grignonnais et des équipes extérieures.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 48 150 € HT.

Une subvention d'un montant de 50 % est susceptible d'être attribuée par le District de Football de Loire-Atlantique.

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention District de Football	24 075 €
Autofinancement	24 075 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès du District de Football,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 - opération 210.

Pour extrait conforme, le 6 juillet 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 3 JUILLET 2015

N°50-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b>
Présents	17	Participations aux organismes
Votants	17	

◇ Convocation du 26 juin 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : M Eric MADEC-PREVOST

Procurations :

✍ Dominique GUICHARD a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les participations suivantes :

Organisme	Participation 2015 (en €)
Com Com Blain Transports scolaires	2 924,00
SITC - Participation Lila à la Demande	580,32
SITC - Participation déficit Lila à la Demande	474,97
SITC - Frais de fonctionnement transport scolaire	1 628,00
SITC - Frais de fonctionnement transport scolaire (complément)	1 364,00
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac	4 946,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2015 **article 6554**

Pour extrait conforme, le 7 juillet 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**